

Motion 2203

Augmentons le taux de participation aux votations et aux élections avec « easyvote »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les taux d’abstention élevés lors des votations et des élections ;
- que les jeunes jusqu’à 25 ans participent moins aux votations que le reste des citoyens ;
- que la complexité des sujets et la fréquence des scrutins dissuadent de nombreuses personnes d’y participer ;
- que les explications doivent être rédigées de façon à intéresser le plus grand nombre ;
- le projet « easyvote » développé par la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ) ;
- qu’ « easyvote » a pour but de favoriser la participation en fournissant une information neutre, brève et compréhensible en complément des brochures officielles ;
- qu’ « easyvote » connaît un succès croissant en Suisse ;
- que, en février 2014, 53 800 brochures « easyvote » ont été envoyées dans toutes les régions linguistiques de la Suisse ;
- que la diffusion du projet en Suisse dépend du bon vouloir des cantons et des communes ;
- que la diffusion d’ « easyvote » auprès des électeurs genevois serait à même d’influencer positivement les taux de participation aux votations,

invite le Conseil d’Etat

- à examiner avec les responsables de la Fédération suisse des parlements des jeunes comment promouvoir la diffusion de la brochure « easyvote » sur le canton de Genève ;
- à citer l’existence du site internet « www.easyvote.ch » dans la brochure officielle cantonale.